

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

EXTRAIT
DU
REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU
CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du 2 octobre 2009
(convocation du 21 septembre 2009)

Aujourd'hui Vendredi Deux Octobre Deux Mil Neuf à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Vincent FELTESSE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. FELTESSE Vincent, M. JUPPE Alain, M. DAVID Alain, M. CAZABONNE Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, Mme BOST Christine, M. BRON Jean-Charles, Mme CARTRON Françoise, M. CAZABONNE Didier, M. CHAUSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DUCHENE Michel, M. DUPRAT Christophe, M. FAVROU Jean-Pierre, Mme FAYET Véronique, M. FLORIAN Nicolas, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GAUTE Jean-Michel, M. GAÜZERE Jean-Marc, M. GELLE Thierry, M. GUICHARD Max, M. HERITIE Michel, Mme ISTE Michèle, M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, M. LAMAISON Serge, Mme LIRE Marie Françoise, M. OLIVIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. ROSSIGNOL Clément, M. SAINTE-MARIE Michel, M. SEUROT Bernard, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, Mme DE FRANCOIS Béatrice, Mme LACUEY Conchita, M. MAURRAS Franck, M. SOUBABERE Pierre, M. AMBRY Stéphane, M. ANZIANI Alain, M. ASSERAY Bruno, Mme BALLOT Chantal, M. BAUDRY Claude, M. BOBET Patrick, M. BONNIN Jean-Jacques, M. BOUSQUET Ludovic, Mme BREZILLON Anne, M. BRUGERE Nicolas, M. CAZENAVE Charles, M. CHARRIER Alain, Mme CHAVIGNER Michèle, Mme COLLET Brigitte, Mlle COUTANCEAU Emilie, M. COUTURIER Jean-Louis, M. DANJON Frédéric, M. DAVID Jean-Louis, M. DAVID Yohan, Mme DELATTRE Nathalie, Mme DESSERTINE Laurence, Mme DIEZ Martine, M. DOUGADOS Daniel, M. DUART Patrick, M. DUBOS Gérard, M. DUCASSOU Dominique, M. DUPOUY Alain, M. EGRON Jean-François, Mlle EL KHADIR Samira, Mme EWANS Marie-Christine, Mme FAORO Michèle, M. FEUGAS Jean-Claude, Mme FOURCADE Paulette, M. GALAN Jean-Claude, M. GARNIER Jean-Paul, M. GUICHEBAROU Jean-Claude, M. GUICHOUX Jacques, M. GUILLEMOTEAU Patrick, M. GUYOMARC'H Jean-Pierre, Mme HAYE Isabelle, M. HURMIC Pierre, M. JOANDET Franck, M. JOUBERT Jacques, M. LAGOFUN Gérard, Mme LAURENT Wanda, M. MANGON Jacques, M. MAURIN Vincent, Mme MELLIER Claude, M. MERCIER Michel, M. MOGA Alain, M. MOULINIER Maxime, Mme NOEL Marie-Claude, M. PAILLART Vincent, Mme PARCELIER Muriel, M. PENEL Gilles, M. PEREZ Jean-Michel, Mme PIAZZA Arielle, M. QUANCARD Denis, M. RAYNAL Franck, M. RAYNAUD Jacques, M. REIFFERS Josy, M. RESPAUD Jacques, M. ROBERT Fabien, M. ROUVYRE Matthieu, Mme SAINT-ORICE Nicole, M. SOLARI Joël, M. TRIJOULET Thierry, Mme WALRYCK Anne.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. FREYGEFOND Ludovic à M. LABISTE Bernard jusqu'à 10 h
M. LAMAISON Serge à Mme BALLOT Chantal jusqu'à 10 h
M. PUJOL Patrick à M. FLORIAN Nicolas
M. SAINTE-MARIE Michel à M. ANZIANI Alain jusqu'à 10 h
M. TOUZEAU Jean à Mme FAORO Michèle jusqu'à 10 h 15
Mme. BONNEFOY Christine à M. BONNIN Jean-Jacques
Mme. CAZALET Anne-Marie à M. DAVID Yohan
Mlle COUTANCEAU Emilie à Mme BOST Christine jusqu'à 10 h
Mlle. DELTIMPLE Nathalie à M. DUBOS Gérard
Mme FOURCADE Paulette à M. PIERRE Maurice à partir de 11 h
M. GUILLEMOTEAU Patrick à M. GUICHOUX Jacques jusqu'à 10 h 40
Mme HAYE Isabelle à M. HURMIC Pierre jusqu'à 10 h 20

M. JUNCA Bernard à M. QUANCARD Denis
Mme LAURENT Wanda à M. BOUSQUET Ludovic à partir de 10 h 15
M. LOTHaire Pierre à M. GAUTE Jean-Michel
M. MILLET Thierry à M. RAYNAL Franck
M. MOULINIER Maxime à M. BENOIT J.Jacques jusqu'à 11 h 30
M. PALAU Jean-Charles à Mme. COLLET Brigitte
M. POIGNONEC Michel à M. GUICHEBAROU Jean-Claude
M. QUERON Robert à M. JOUBERT Jacques
M. RESPAUD Jacques à M. ROUVYRE Mathieu jusqu'à 10 h 40
M. SENE Malick à M. EGRON Jean-François
Mme. TOUTON Elisabeth à M. DUPOUY Alain

EXCUSES :

M. DELAUX Stéphan

LA SEANCE EST OUVERTE

Ambarès et Lagrave - Avenue de la Libération
□ Cession de foncier communautaire - Réalisation d'une opération
d'aménagement à vocation économique.
□ Actualisation des termes de la convention et de la promesse unilatérale
d'achat - Avenants n°1 - Approbations - Autorisation

Monsieur BRON présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

Par délibération n°2008/424 du 18 Juillet 2008, notre Etablissement Public s'est prononcé favorablement sur la cession au profit de la Société Atlantique Gascogne d'une emprise communautaire représentant environ 23 668 m², située Avenue de la Libération, à Ambarès.

La vente de cette réserve foncière communautaire s'est effectuée en contrepartie de l'engagement formel de la Société Atlantique Gascogne de réaliser un projet d'aménagement et de commercialisation conforme aux termes de la convention CUB / Société Atlantique Gascogne.

Ce document contractuel prévoit notamment :

- l'accueil du projet de gendarmerie porté par la Mairie d'Ambarès sur une emprise de 7 000 m²
- l'accueil de projets économiques locaux agréés par la ville.

Or, par courrier du 11 Juin 2009, le Ministre de la Défense a notifié à la Mairie d'Ambarès et Lagrave le non agrément par la Direction Générale de la Gendarmerie Nationale du projet de construction d'une nouvelle caserne, secteur Libération.

En conséquence, le projet a été déclaré caduc par cette administration centrale.

Considérant ce qui précède, il n'est plus aujourd'hui possible de signer l'acte notarié entre la Communauté Urbaine de Bordeaux et la Société Atlantique Gascogne, sauf à modifier par voie d'avenants les termes de la délibération n° 2008/424 du 18 Juillet 2008 et de la convention et de la promesse unilatérale d'achat qui s'y rattachent.

A l'issue d'un travail partenarial entre la Mairie, la Communauté Urbaine et la Société Atlantique Gascogne, il est envisagé de poursuivre le projet d'aménagement du secteur Libération, en ouvrant ce territoire à l'accueil de projets économiques divers.

Aussi, considérant l'ensemble de ces éléments, il vous est proposé, si tel est votre avis, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

APPROUVER

- L'avenant n°1 à la convention du 05 Septembre 2008, prévoyant les modifications des articles :

2. rappel des objectifs publics à respecter
3. Contraintes programmatiques à intégrer
 - nature des activités
 - insertion environnementale
5. Contenu du programme
7. Bilan financier prévisionnel

supprimant toute référence au projet de gendarmerie

- L'avenant n°1 à la promesse unilatérale d'achat du 21 avril 2008, prévoyant la modification de l'exposé et du descriptif du projet envisagé, en supprimant également toute référence au projet de gendarmerie.

- La substitution de toute autre société, en qualité d'acquéreur, à la Société Atlantique Gascogne.

AUTORISER

Monsieur le Président à signer l'avenant n°1, ci-an nexé, ainsi que tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de ces décisions.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 2 octobre 2009,

Pour expédition conforme,
par délégation,
le Vice -Président,

REÇU EN PRÉFECTURE LE
19 OCTOBRE 2009

PUBLIÉ LE : 22 OCTOBRE 2009

M. JEAN-CHARLES BRON